



Perspectives budgétaires 2020-2029

Orientations budgétaires 2020-2022

Préparé par
M. Alain Marcoux
Directeur général
Direction générale
31-05-2019

Perspectives budgétaires 2020-2029

Orientations budgétaires 2020-2022

Pour être en mesure d'adopter le prochain budget de fonctionnement de la Ville de Terrebonne à l'automne 2019, il est pertinent de se donner immédiatement les orientations principales devant guider son élaboration.

De plus, il apparaît judicieux que la nouvelle Administration indique sa vision des enjeux budgétaires pour la Ville, ses grandes orientations quant à l'allocation des ressources financières et les résultats attendus, quant aux prochains budgets de fonctionnement. Ces orientations budgétaires indiqueront à toutes les directions, l'encadrement pour la préparation des budgets à venir.

Mais avant de dessiner l'avenir, il est utile de connaître l'évolution des budgets de la Ville depuis sa création et d'analyser cette évolution pour définir dans quel sens il faut orienter les actions futures.

1. Évolution budgétaire depuis 2002

Depuis la naissance de la nouvelle Ville de Terrebonne en 2002, le budget de fonctionnement est passé de 90,9 millions à 238,7 millions, soit une croissance cumulative de 162 % par rapport à une croissance de 32 % (hypothèse de 2 % en 2018 et 2019) de l'inflation. Le budget de fonctionnement a connu une augmentation annuelle moyenne de 5,8 % par rapport à une augmentation annuelle de l'inflation qui a été de 1,65 % (annexe 1). La croissance de la population de 38 % sur la même période vient également expliquer une partie de cette augmentation.

Tout budget de fonctionnement se divise en trois grandes catégories de dépenses : la rémunération globale, le service de la dette (capital et intérêts) et les autres dépenses. L'évolution de la rémunération totale (salaires et avantages sociaux) a été de 211 % (augmentation annuelle moyenne de 6,9 %), l'évolution du service de la dette a été de 136 % (augmentation annuelle moyenne de 5,2 %) et l'évolution des autres charges a été de 133 % (augmentation annuelle moyenne de 5,1 %).

La rémunération globale est passée de 33,5 millions à 104,3 millions. Cette hausse de 70,8 millions est majeure : la hausse du nombre d'employés, la hausse de leurs salaires et la hausse des avantages sociaux (assurances collectives et régimes de retraite) sont trois facteurs déterminant cette augmentation.

Durant cette période, le pourcentage de budget de fonctionnement consacré à la masse salariale de 2002 à 2019 est passé de 37 % à 44 % du budget total. Cette hausse de 7 % sur un budget de 238,7 millions représente environ 16,7 M\$ (annexe 2).

Le service de la dette a augmenté, en passant de 20,7 M\$ à 48,7 M\$, soit une augmentation de 28 M\$.

Par ailleurs, durant cette période, le pourcentage du budget de fonctionnement consacré au service de la dette est passé de 23 % à 20 % du budget total. C'est une baisse de près de 3 % du budget total (annexe 3).

Quant aux autres dépenses de toute nature, elles ont diminué en pourcentage passant de 40,5 % à 35,9 %, soit une baisse de 4,6 %.

En résumé, c'est la réduction du pourcentage du service de la dette et des autres dépenses de fonctionnement qui a compensé la hausse significative de la masse salariale.

2. Évolution budgétaire proposée pour les prochaines années

A. Les besoins prioritaires

A-1 La pérennité des infrastructures actuelles et les nouvelles infrastructures

La connaissance de l'état des infrastructures s'est accentuée au cours des dernières années. Les besoins financiers pour assurer la réfection de nos infrastructures, pérennité et rattrapage dans certains secteurs sont estimés à 54 millions \$ par année pour les dix (10) prochaines années.

Comme Terrebonne est une ville en développement, de nouvelles infrastructures sont nécessaires pour répondre aux besoins administratifs et de la population au cours des prochaines années. Une prévision de 27 millions par année durant les dix prochaines années est aussi requise.

Donc au total, le PDIT (Programme décennal d'immobilisations de Terrebonne) prévoit un montant total de 81 millions de dollars par année, à titre d'investissements assumés par l'ensemble des contribuables.

Ce montant peut apparaître dans la continuité des choses, mais il n'en est rien puisque d'année en année, les investissements prévus au PTI n'étaient réalisés qu'au tiers. L'objectif pour les années à venir est d'accroître la performance de la Ville dans la réalisation des programmes et projets prévus aux PTI.

En conséquence, une pression à la hausse s'exercera sur la dette et le service de la dette.

Le service de la dette, au cours des dernières années, s'est situé, en moyenne, à 20 % du budget de fonctionnement, soit 49 millions \$ en 2019 pour la Ville.

Pour permettre d'atteindre l'objectif de réfection et de construction de nouvelles structures, il faudra avoir recours davantage au paiement comptant des immobilisations comme les villes de l'ouest du Canada et celles de l'Ontario le font de plus en plus. C'est aussi une question d'équité intergénérationnelle de ne pas tout mettre sur la carte de crédit.

Au cours des dernières années, c'est moins de 1 % des investissements à la charge de la Ville qui ont été payés comptant, en moyenne 3.2 M\$ par année. Les investissements payés comptant doivent augmenter de 3,5 M\$ par année de façon récurrente durant 10 années pour atteindre l'objectif d'augmenter les investissements sans trop alourdir la dette et le service de la dette. Dans 10 ans, la ville paiera alors comptant 38.2 M\$ d'investissements annuels.

Pourquoi payer comptant des immobilisations au lieu de faire payer seulement les contribuables qui utiliseront ces infrastructures dans le futur?

1. La Ville de Terrebonne a sous-investi, dans le passé, dans l'entretien et la réfection de ses infrastructures et équipements. Il est donc normal que le rattrapage soit assumé maintenant.
2. La Ville de Terrebonne a fait beaucoup d'emprunts dont le financement est étalé sur des périodes allant jusqu'à 30 ans. Normalement, on devrait financer sur une période maximale de 20 ans. Ce changement augmentera le service de la dette. Pour ne pas qu'il s'accroisse, il faut assumer maintenant une partie des investissements à venir.
3. Les durées actuelles d'amortissement des infrastructures et des équipements sont trop longues. Elles devront être revues. Le financement de certains investissements a, en conséquence, été fait sur une période trop longue. La révision des durées d'amortissement va aussi entraîner une pression à la hausse du service de la dette.
4. Enfin, des dépenses d'entretien sans réfection majeure ont été couvertes par des emprunts au lieu d'être assumées au budget de fonctionnement comme il se doit.

	2020	2021	2022	2023	2024	...2029
Croissance des immobilisations payées comptant	3,5 M\$	7 M\$	10,5 M\$	14 M\$	17,5 M\$	38,2 M\$

A-2 Les augmentations salariales

L'évolution de la masse salariale est reliée à quatre (4) facteurs : la hausse des salaires, les avancements d'échelons, les avantages sociaux et la croissance du nombre d'employés. Une gestion planifiée de la masse salariale doit toucher ces quatre (4) éléments.

Une hausse des salaires de 2 %, le coût des avancements d'échelons qui représente environ 1 % de la masse salariale, le coût croissant des avantages sociaux, en particulier les assurances collectives et les régimes de retraite ainsi que l'ajout constant d'employés chaque année, tous ces facteurs entraînent une hausse de la masse salariale significativement supérieure à l'inflation, donc à la hausse de taxe acceptable pour les contribuables qui correspond généralement à l'inflation.

Pour réaliser les objectifs et projets de la Ville et pour équilibrer les prochains budgets, il faut donc d'abord gérer l'évolution de la masse salariale sur d'autres bases d'autant plus que la rémunération globale de la plupart des employés de Terrebonne est significativement supérieure à celle des autres grandes villes et largement supérieure aux autres employés québécois syndiqués.

Des augmentations forfaitaires, des avancements d'échelons plus étalés dans le temps, un partage du coût des assurances collectives à 50 % - 50 %, une stabilisation du nombre d'employés sont recommandées pour les prochaines années. Au moment où Terrebonne aura rejoint la moyenne des autres grandes villes en termes de rémunération globale, ces orientations pourront être revues.

La mise en œuvre de ces quatre (4) orientations permettra de dégager des ressources financières pour améliorer des services directs à la population et réaliser les investissements dans les infrastructures nécessaires à leur pérennité.

En conséquence, progressivement c'est un transfert de ressources financières vers le paiement comptant des immobilisations (PCI) et vers les autres dépenses de fonctionnement qui se produira. Le service de la dette restera globalement stable.

A-3 L'indexation des autres dépenses

Les orientations budgétaires doivent prévoir une hausse des autres dépenses à l'inflation soit environ 2 %. Ces autres dépenses excluant la masse salariale, le service de la dette et le transport en commun, atteignent environ 72.9 millions en 2019. C'est donc 1.5 M\$ qui s'ajouteront normalement aux dépenses annuelles de la Ville pour l'indexation.

A-4 Un service de la dette stable

Au cours des dernières années, la baisse du pourcentage du service de la dette par rapport au budget a permis d'équilibrer les budgets de la Ville, malgré l'augmentation significative de la masse salariale. Par contre, les infrastructures de la Ville sont dans un état qui entraîne une pression importante sur le budget de fonctionnement. Il est donc nécessaire d'opérer une réorientation des emprunts et du service de dette qui en découle :

- a) Il faut diminuer progressivement les emprunts nets totaux à la charge de la Ville. Compte tenu de la décision prise, il y a deux (2) ans, d'amorcer le transfert du coût des infrastructures aux promoteurs, donc aux nouveaux propriétaires dans leur hypothèque, le coût des nouvelles infrastructures reliées au développement, les emprunts imputés aux bassins, va diminuer d'année en année. En conséquence, un espace supplémentaire est disponible pour les emprunts imputés à l'ensemble. La Ville doit viser à occuper la moitié de l'espace libéré par la diminution du service de la dette aux bassins.
- b) Le changement décrit plus haut permettra d'augmenter les investissements de la Ville pour assurer la pérennité de ses infrastructures et en construire des nouvelles à condition que la Ville augmente en même temps les paiements comptants des immobilisations d'année en année.

A-5 Le transport en commun

De 2002 à 2019, la contribution de Terrebonne au transport en commun a été très variable en dollars (annexe 4). Mais en pourcentage du budget de fonctionnement, elle a représenté entre 3 % et 5 % du budget.

Par ailleurs, il faut normalement prévoir une tendance à la hausse de notre contribution puisque le transport collectif est une priorité croissante pour la CMM. En terme budgétaire, il est toutefois difficile de prévoir les hausses de notre contribution. Une hypothèse de hausse de 5 % par année de la contribution au transport en commun est retenue.

En synthèse, voilà les principales hausses annuelles et récurrentes de dépenses dont il faut tenir compte dans les orientations budgétaires.

Cadre financier prévu 2020-2024
Budget de fonctionnement Volet des dépenses en écart
En millions de dollars ou %

		2020	2021	2022	2023	2024
A-1	Croissance du paiement comptant des immobilisations (PCI)	3,5 M\$ ou 1,5 % du budget	3,5 M\$ ou 1,5 % du budget	3,5 M\$ ou 1,5 % du budget	3,5 M\$ ou 1,5 % du budget	3,5 M\$ ou 1,5 % du budget
A-2	Croissance de la masse salariale	4,2 M\$ ou 4 % de la M.S.	3,1 M\$ ou 3 % de la M.S.	2,1 M\$ ou 2 % de la M.S.	1,6 M\$ ou 1,5 % de la M.S.	1,6 M\$ ou 1,5 % de la M.S.
A-3	Indexation des autres dépenses	1,5 M\$ ou 2 %	1,5 M\$ ou 2 %	1,5 M\$ ou 2 %	1,5 M\$ ou 2 %	1,5 M\$ ou 2 %
A-4	Service de la dette à l'ensemble	4.4 M\$	4.3 M\$	5.8 M\$	5.1 M\$	4.4 M\$
A-5	Ajustement pour le transport en commun	0,64 M\$ ou 5 %	0,64 M\$ ou 5 %	0,64 M\$ ou 5 %	0,64 M\$ ou 5 %	0,64 M\$ ou 5 %
A-6	Nouvelles priorités -2020: Nouveaux contrats de déneigement: + 2 M\$ - 2021: Nouveaux contrats de déneigement La Plaine	2.0 M\$+ 0,5 M\$ ou 1.0 %	0.4 M\$+ 0,5 M\$ ou 0,04 %	0,5 M\$ ou 0,02 %	0,5 M\$ ou 0,02 %	0,5 M\$ ou 0,02 %
	Total	16.74 M\$	13.54 M\$	14.04 M\$	12.84 M\$	12.14 M\$

En moyenne, au cours des cinq prochaines années, c'est environ 12 à 16 M\$ qui constituent la hausse des dépenses annuelles.

B. Évolution prévisible des revenus

Dans le contexte général actuel, l'évolution des revenus de la Ville est relativement prévisible.

Les municipalités du Québec ne peuvent pas s'attendre à une bonification significative de leurs revenus de transfert dans le cadre d'un éventuel nouveau pacte fiscal. Elles ont obtenu par ailleurs, de nouveaux pouvoirs habilitants de taxation ou de tarification. À cet égard, les villes ont déjà obtenu certains de ces nouveaux pouvoirs : taxation des stationnements, taxation sur les droits de mutation immobilière (pouvoir déjà utilisé à Terrebonne).

Par ailleurs, la Ville s'est déjà engagée à ne pas hausser les taxes foncières au-delà de l'inflation, soit environ 2 %. Chaque 1 % d'augmentation ajoute 1,63 M\$ en revenus supplémentaires de taxes : résidentiel (1,2 M\$), commercial (330 k\$), industriel (75 k\$), TVD (25 k\$). Donc, une hausse de taxes de 2 % produit environ 3,26 M\$ de revenus additionnels.

De plus, la Ville peut compter sur des ajouts annuels au rôle d'évaluation foncière dus aux rénovations et aux nouvelles constructions. Ces ajouts au rôle prévus pour les prochaines années sont significatifs, mais insuffisants pour combler les besoins en accroissement de revenus. Ils représentent un accroissement de l'assiette fiscale d'environ 1,1 %, donc 1,79 M\$ en revenus supplémentaires.

Qu'est-ce que cela signifie ? La Ville peut compter sur une hausse de ses revenus d'environ 5,1 M\$ par année sur un budget actuel de 238,6 millions. C'est une hausse d'à peine 2,1 % de ses revenus sur le budget total, alors que la hausse moyenne des dépenses de fonctionnement depuis 2002 est de 5,8 %.

Remarque importante :

Une hausse de taxe de 1 % d'un budget de 238,6 M\$ ne rapporte pas 2,38 M\$, mais 1,63 M\$, donc significativement moins que 1 % supplémentaire. Pourquoi? C'est que la hausse de la taxe foncière ne s'applique pas à l'ensemble des revenus de la Ville; par exemple : les amendes, les tarifs pour certains services, le service de dette lié aux bassins ... sont exclus.

En conséquence, 2 % de hausse n'équivaut pas à 2 % de hausse de revenus sur l'ensemble du budget, mais seulement 1,4 % de hausse de revenus par rapport à l'ensemble du budget.

Il faut donc, en plus de la hausse de la taxe foncière générale, chercher à augmenter les autres sources de revenus, par exemple de tarifications à l'usager pour arriver à équilibrer les budgets annuels.

En somme, en finances municipales 2 % + 1 % n'égale pas 3 %, mais plutôt 2,1 %, pour Terrebonne.

C. Comment équilibrer les prochains budgets

La hausse prévisible des dépenses correspondant aux priorités de la Ville et à ses obligations se situe entre 12 M\$ et 16 M\$ par année, durant les cinq (5) prochaines années.

La hausse prévisible des revenus de taxation chaque année est de 5,1 M\$.

Selon les années, il reste un écart à combler entre 7 M\$ et 11 M\$.

En 2019, les budgets de base des Directions et des frais généraux, mais excluant les services de la dette et le transport en commun, est d'environ 177,1 millions.

En conséquence, les Directions et les frais généraux devront réaliser des compressions annuelles et récurrentes entre 7 M\$ et 11 M\$ chaque année, soit entre 4.3 % et 6.2 % de leur budget de base au cours des prochaines années pour permettre d'équilibrer le budget et mettre en œuvre les priorités de la Ville. Une fois les augmentations de salaire et d'échelons ainsi que l'indexation des contrats effectuées, au final le budget des Directions et les frais généraux vont diminuer chaque année, et de façon récurrente.

Cela peut paraître impossible, mais l'expérience des autres institutions publiques ou privées montre que c'est possible lorsque la volonté de l'administration est sans équivoque.

D'abord, il est réaliste de réduire le poids de la masse salariale d'au moins quelques points de pourcentage au cours des cinq prochaines années. Si le plan quinquennal de gestion de la masse salariale et de la main-d'œuvre proposée est adopté et mis en œuvre, l'équilibre budgétaire sera atteint et les nouvelles priorités seront réalisées.

Les autres compressions viendront des résultats des travaux pour accroître la performance organisationnelle et de l'innovation technologique.

Dans son ensemble, l'effort de compressions budgétaires est beaucoup plus important dans les premières années parce qu'il faut en même temps augmenter le Paiement comptant des immobilisations et augmenter temporairement les emprunts à charge de la Ville, mais plutôt qu'on imagine généralement, les investissements dans la réfection des infrastructures se traduisent par des baisses de coût de fonctionnement ou des hausses de coûts inférieurs à l'inflation.

3. L'urgence d'agir

Pour atteindre les objectifs budgétaires proposés, il faut dorénavant qu'au lieu de préparer le budget de fonctionnement sur une base annuelle, les prévisions budgétaires de compressions et de nouvelles demandes soient effectuées sur une base triennale.

Pour ce faire, la Direction générale devrait lancer le processus d'élaboration des prévisions budgétaires triennales 2020-2021-2022 en juin, recevoir les propositions de compressions et de nouvelles demandes à la fin août pour que le comité de budget ait une première série de réunions à la fin août. La finalisation des travaux du comité de budget se ferait du début de septembre à la mi-octobre. Le mois suivant servirait à la préparation des documents budgétaires.

Ainsi le budget de fonctionnement pourrait être soumis au conseil municipal à la mi-novembre et son adoption effectuée à la mi-décembre.

ANNEXE 1

Évolution du budget de fonctionnement (non consolidé) 2002-2019

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de fonctionnement	78 952 890	82 278 903	93 720 231	99 157 599	106 766 227	115 388 566	121 868 358	130 923 386	137 538 278
Remboursement de la dette à long terme	12 033 357	13 059 788	14 118 656	15 663 389	16 252 576	16 418 351	17 648 447	19 799 987	21 369 167
Total, charges et financement	90 986 247	95 338 691	107 838 887	114 820 988	123 018 803	131 806 917	139 516 805	150 723 373	158 907 445

ANALYSE

Croissance cumulative depuis 2002 (\$)	-	4 352 444	16 852 640	23 834 741	32 032 556	40 820 670	48 530 558	59 737 126	67 921 198
Croissance cumulative depuis 2002 (%)		5%	19%	26%	35%	45%	53%	66%	75%
Croissance d'une année à l'autre		5%	13%	6%	7%	7%	6%	8%	5%

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Budget 2018	Budget 2019
Dépenses de fonctionnement	148 274 007	153 194 345	162 618 408	164 895 087	176 041 838	179 043 411	183 988 872	197 378 500	206 115 600
Remboursement de la dette à long terme	20 976 653	23 164 181	25 060 461	26 262 999	27 166 899	28 108 889	29 498 960	29 831 300	32 551 000
Total, charges et financement	169 250 660	176 358 526	187 678 869	191 158 086	203 208 737	207 152 300	213 487 832	227 209 800	238 666 600

ANALYSE

Croissance cumulative depuis 2002 (\$)	78 264 413	85 372 279	96 692 622	100 171 839	112 222 490	116 166 053	122 501 585	136 223 553	147 680 353
Croissance cumulative depuis 2002 (%)	86%	94%	106%	110%	123%	128%	135%	150%	162%
Croissance d'une année à l'autre	7%	4%	6%	2%	6%	2%	3%	6%	5%

ANNEXE 2

Évolution de la masse salariale (non consolidée) 2002-2019

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Rémunération	28 356 227	30 260 179	34 753 427	37 565 611	38 459 147	41 320 441	43 928 506	46 803 180	48 707 642
Cotisations de l'employeur	5 147 675	5 793 471	7 193 388	7 883 307	8 749 096	9 472 015	9 648 318	10 893 692	11 732 430
Total, masse salariale	33 503 902	36 053 650	41 946 815	45 448 918	47 208 243	50 792 456	53 576 824	57 696 872	60 440 072

ANALYSE

% du budget de fonctionnement	37%	38%	39%	40%	38%	39%	38%	38%	38%
Croissance cumulative depuis 2002 (\$)		2 549 748	8 442 913	11 945 016	13 704 341	17 288 554	20 072 922	24 192 970	26 936 170
Croissance cumulative depuis 2002 (%)		8%	25%	36%	41%	52%	60%	72%	80%
Croissance d'une année à l'autre		8%	16%	8%	4%	8%	5%	8%	5%

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Budget 2018	Budget 2019
Rémunération	53 436 266	56 519 404	59 501 910	59 835 420	66 565 886	71 973 314	74 562 596	78 487 275	82 272 600
Cotisations de l'employeur	13 136 168	15 089 499	15 317 200	17 162 307	18 515 574	16 888 159	19 494 439	21 433 795	22 005 700
Total, masse salariale	66 572 434	71 608 903	74 819 110	76 997 727	85 081 460	88 861 473	94 057 035	99 921 070	104 278 300

ANALYSE

% du budget de fonctionnement	39%	41%	40%	40%	42%	43%	44%	44%	44%
Croissance cumulative depuis 2002 (\$)	33 068 532	38 105 001	41 315 208	43 493 825	51 577 558	55 357 571	60 553 133	66 417 168	70 774 398
Croissance cumulative depuis 2002 (%)	99%	114%	123%	130%	154%	165%	181%	198%	211%
Croissance d'une année à l'autre	10%	8%	4%	3%	10%	4%	6%	6%	4%

ANNEXE 3

Évolution du service de dette (non consolidé) 2002-2019

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Frais de financement	8 637 091	8 152 296	8 533 080	8 558 190	8 777 796	9 983 044	10 772 088	11 576 204	13 443 055
Remboursement de la dette à long-terme	12 033 357	13 059 788	14 118 656	15 663 389	16 252 576	16 418 351	17 648 447	19 799 987	21 369 167
Total, service de la dette	20 670 448	21 212 084	22 651 736	24 221 579	25 030 372	26 401 395	28 420 535	31 376 191	34 812 222

ANALYSE

% du budget de fonctionnement	23%	22%	21%	21%	20%	20%	20%	21%	22%
Croissance cumulative depuis 2002 (\$)		541 636	1 981 288	3 551 131	4 359 924	5 730 947	7 750 087	10 705 743	14 141 774
Croissance cumulative depuis 2002 (%)		3%	10%	17%	21%	28%	37%	52%	68%
Croissance d'une année à l'autre		3%	7%	7%	3%	5%	8%	10%	11%

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Budget 2018	Budget 2019
Frais de financement	13 535 890	13 781 575	13 695 496	13 685 286	13 843 707	13 982 974	13 852 283	14 065 500	16 177 500
Remboursement de la dette à long-terme	20 976 653	23 164 181	25 060 461	26 262 999	27 166 899	28 108 889	29 498 960	29 831 300	32 551 000
Total, service de la dette	34 512 543	36 945 756	38 755 957	39 948 285	41 010 606	42 091 863	43 351 243	43 896 800	48 728 500

ANALYSE

% du budget de fonctionnement	20%	21%	21%	21%	20%	20%	20%	19%	20%
Croissance cumulative depuis 2002 (\$)	13 842 095	16 275 308	18 085 509	19 277 837	20 340 158	21 421 415	22 680 795	23 226 352	28 058 052
Croissance cumulative depuis 2002 (%)	67%	79%	87%	93%	98%	104%	110%	112%	136%
Croissance d'une année à l'autre	-1%	7%	5%	3%	3%	3%	3%	1%	11%

ANNEXE 4

Évolution des charges de Transport en commun (2002 - 2019)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total	2 532 025	1 526 966	2 219 888	1 664 623	3 003 074	3 682 343	3 962 133	5 028 452	5 428 064

ANALYSE

% du budget de fonctionnement	3%	2%	2%	1%	2%	3%	3%	3%	3%
Croissance cumulative depuis 2002 (\$)	-	(1 005 059)	(312 137)	(867 402)	471 049	1 150 318	1 430 108	2 496 427	2 896 039
Croissance cumulative depuis 2002 (%)		-40%	-12%	-34%	19%	45%	56%	99%	114%
Croissance d'une année à l'autre		-40%	45%	-25%	80%	23%	8%	27%	8%

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (note)	2018	Budget 2019
Total	5 764 092	6 245 713	7 121 999	9 257 115	12 247 265	8 235 201	5 203 651	9 927 177	12 837 200

ANALYSE

% du budget de fonctionnement	3%	4%	4%	5%	6%	4%	2%	4%	5%
Croissance cumulative depuis 2002 (\$)	3 232 067	3 713 688	4 589 974	6 725 090	9 715 240	5 703 176	2 671 626	7 395 152	10 305 175
Croissance cumulative depuis 2002 (%)	128%	147%	181%	266%	384%	225%	106%	292%	407%
Croissance d'une année à l'autre	6%	8%	14%	30%	32%	-33%	-37%	91%	29%

Note: un crédit de 4.6M\$ a été reçu en 2017.